

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

L'étude d'un « schéma de développement économique et touristique » voulue par la C.C.B.I (coût : 60 000 € H.T.) a été confiée au cabinet « Détente-consultants » (*consultants en ingénierie touristique, culturelle et de loisirs*)

Le rapport fourni peut susciter de vives inquiétudes :

le « *schéma de développement économique et touristique* » demandé est devenu d'une façon très réductrice un « *schéma de développement de l'économie touristique* ».

ANALYSE

Dans ce qui suit, les citations des rapports sont en *italiques*.

Les deux premiers rapports résument les attentes des bellilois : ceux-ci vivent *globalement bien du tourisme* et souhaitent *une accessibilité facilitée (continuité territoriale), une fréquentation touristique plus étalée dans le temps (développer l'avant et l'après saison) – une maîtrise de la fréquentation estivale*.

Le deuxième rapport rejette un scénario dit « politique des petits pas », consistant à régler les problèmes actuels et conseille fortement un scénario de développement de l'économie touristique, dit « de rupture », plan sur 10 ans qui sera présenté sur 79 pages dans le troisième rapport.

LE SCENARIO dit « DE RUPTURE » se fonde sur un a priori : *le tourisme est la seule voie de développement pour demain*.

Il n'envisage aucun projet de développement de toute autre forme possible d'activité économique.

LE PRODUIT TOURISTIQUE A VENDRE :

- On vend « L'exception Belle-Île », un « *environnement exceptionnel* », « *une vitrine du P.N.R.* » (Parc Naturel Régional). L'île est un produit commercial qui doit donc être, et rester, vendable, ce qui suppose un « nettoyage » préalable (selon l'état des lieux établi lors de l'enquête), et le maintien de la qualité exceptionnelle des sites et des prestations, ainsi qu'une maîtrise (on dirait plutôt « organisation ») des flux de visiteurs : voici quelques exemples :

Belle-Île est un décor « *plus vrai que le vrai* » :

- *Le Palais, porte et vitrine de l'île* : le quartier de l'embarcadère sera *piétonnier et pavé*, les *façades repeintes de couleurs vives*, la *signalisation* abondante et précise, *pas de voitures sur les quais*.
- Des plages avec *douches et WC* et des *panneaux d'information*.
- Des circuits de découverte (fléchés – panneaux d'information)
- Des voitures propres, des *vélos* (pour lesquels il faut cependant revêtir en *bi-couche* les chemins d'exploitation appartenant aux agriculteurs), des énergies propres, *l'expérimentation de nouvelles techniques « environnementales »*
- *Le golf doit être réhabilité* : il est jugé *dans un état peu compatible avec une exploitation commerciale réelle vers des clientèles haut de gamme*
- Les hébergements existants doivent être requalifiés
- Les acteurs locaux du tourisme doivent se professionnaliser, etc.

- Certaines propositions sont susceptibles de fournir des éléments positifs de réflexion et avoir des retombées directes sur l'économie locale dans son ensemble : par exemple en ce qui concerne l'amélioration de l'accueil en général (gares, bateaux, plaisanciers), le développement de la filière nautique, qui ne peut que profiter à des entreprises locales, le développement des transports en commun et des énergies douces (solaire ...), la sensibilisation à la gestion écologique, le gel de sites prestigieux, l'encouragement à labelliser les produits de l'agriculture, la réflexion sur la Citadelle et le devenir du groupe Meunier.

- D'autres propositions ou exigences ont un impact important dont il convient de prendre la mesure :

- **une base nautique** (impact paysager non négligeable) - **une piscine ludique** de 3900 m2 près des Grands Sables (avec bassin de loisirs)- (déficit annuel prévu de 150 000 €),
- **des constructions nouvelles** : le nombre de lits peut encore s'accroître sans nuire à l'environnement : un millier de résidences prévues dans les POS (sur 10 ans) et quelques petites opérations de résidences de tourisme - Pierre et Vacances est cité comme exemplaire.
Il faut recenser les sites bénéficiant d'atouts paysagers mais n'ayant pas de valeur écologique ou patrimoniale ayant justifié une protection réglementaire et créer un atlas des sites pour démarcher des investisseurs. (ce qui suppose une révision des PLU pour transformer probablement des terrains agricoles avec vue sur mer en terrains constructibles)
- **une politique de marketing** couvrant l'ensemble de l'année (assurée par les opérateurs **extérieurs**).
- **un changement de mentalité** de la part du Bellillois (acteur ou non du tourisme) présenté comme trop attaché à des valeurs du passé : le rapport affirme qu'il doit évoluer, s'adapter à l'économie touristique moderne : *Il faut modérer la « crispation » identitaire, il faudra accepter de mettre en avant sa culture, son histoire et accepter une certaine mise en scène, un décor « plus vrai que le vrai », et des opérateurs extérieurs à l'île.*
- **une reconversion des pêcheurs** en fournisseurs de promenades en mer
- **un frein sur le nombre de résidents secondaires**, présentés comme une « clientèle » (?) haut de gamme qui vient chercher sur l'île un cadre protégé et reposant .
 - Sont présentés comme des **dysfonctionnements** induits par la présence des résidents secondaires : la consommation d'espace, la volonté de geler l'île en l'état, la location « sauvage » des résidences, le constat que si la marge de manœuvre qui existe dans les POS est utilisée au rythme actuel pour la construction de résidences secondaires, l'île est saturée dans 10 ans ce qui impliquera nécessairement la transformation de lits touristiques en lits principaux. (Donc diminution des hébergements touristiques... donc perte de rentabilité).
 - L'installation de nouveaux résidents secondaires est présentée comme entraînant une augmentation du nombre de voitures et une saturation plus forte des réseaux sur une plus longue période.

A propos des financements du scénario de rupture, on évoque des financements locaux : modulation de la TLE et de la taxe d'habitation pour les résidents secondaires.

Ainsi les résidents secondaires apparaissent dans le rapport comme « consommant » un espace qui pourrait être exploité pour un autre tourisme.

UNE CONTRADICTION INTERNE FONDAMENTALE :

Le problème majeur souligné par les Bellillois est la sur-fréquentation en haute saison.

Or le projet propose des implantations d'hébergements nouveaux et un plan marketing qui augmentent nécessairement cette sur-fréquentation. En effet, **les constructions nouvelles seront occupées avant et après la saison mais aussi et nécessairement pendant la saison** (les investisseurs extérieurs ne vont pas construire pour louer seulement avant et après saison).

LE TRANSPORT DES VISITEURS : UN POINT ESSENTIEL LAISSE DANS L'OMBRE

Il y a **inadéquation manifeste** entre l'ambition du projet (voir ci-dessus : sur-fréquentation en haute saison) et les capacités des transports présentés. On peut douter que les opérateurs touristiques extérieurs et leurs clients apprécient le slogan formulé dans le rapport : « Belle-Île ça se mérite », et se demander s'il n'est pas implicitement envisagé à moyen terme une modification radicale des moyens de transport, de leur volume et des lieux d'accès, modification rendue indispensable par l'augmentation de la fréquentation organisée par le projet - on peut penser à un lien avec l'aménagement du port de Sauzon et la « **nécessité** », affirmée dans le rapport, **d'agrandir le port de Palais.**

LE PROJET SE FONDE SUR DEUX PREALABLES

1 : ADHERER AU PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN (Belle-Île devient la vitrine du PNR et on y crée une Maison du Parc)

Ce préalable ne peut plus être satisfait : le projet de PNR a été rejeté et le « scénario de rupture » n'a plus ni caution... ni subventions. Le cabinet Détente, lors de la présentation du projet aux associations a dû modifier son propos : « adhérer au PNR ou à une structure équivalente » (l'UNCPIC - union nationale des centres permanents d'initiatives à l'environnement - pouvant jouer ce rôle). Il suffirait donc de créer un label CPIE à Belle-Île pour revalider le scénario. (La Maison de la Nature a mis à l'étude depuis déjà un certain temps un projet de labellisation).

2 : REFORMER L'OFFICE DE TOURISME (O.T.) POUR LE RENDRE PERFORMANT

L'OT actuel est décrit comme étant *entre les mains des seuls loueurs de meublés qui bloquent toute professionnalisation* -et ne possédant ni les compétences nécessaires ni une capacité financière suffisante.

L'OT nouveau doit voir ses structures fondamentalement modifiées pour devenir un outil d'accueil et de promotion au service des opérateurs extérieurs.

- La modification du mode d'élections au conseil d'administration donnerait la majorité aux exploitants extérieurs en *créant des collègues élus par catégorie de prestataires : restaurateurs, hébergeurs, transporteurs hors SMN, partenaires : agents spécialisés (prestataires de loisirs, tour opérateurs et agents de voyage), ces collègues élisant à leur tour des administrateurs.*
- Les fonctions de l'OT seraient limitées : *sa fonction essentielle est d'assurer l'accueil des visiteurs - c'est sa mission de service public qui justifie la subvention de la CCBI.*

Ses fonctions commerciales se limitent à l'exécution d'une faible partie du plan marketing, **toutes les autres opérations de commercialisation étant faites directement par les fournisseurs extérieurs** (autocaristes, associatifs, TO, agences)

Ce **préalable** permet aux opérateurs extérieurs et acteurs « incontournables » d'entrer rapidement (dès la prochaine AG) dans les structures de direction et de prendre en mains les actions de promotion.

CONCLUSION :

Ce projet se veut « le cadre d'actions des 10 années à venir, dans tous les domaines du tourisme depuis la politique des PLU (ex-POS), la stratégie de la SMN, les négociations avec le futur PNR (?), jusqu'à la gestion du port de Palais ou le devenir de la Citadelle » (A noter que le cabinet Détente-Consultants entreprend en ce moment une étude sur le devenir de la Citadelle).

Ce scénario semble constituer un projet de confiscation insidieuse et irréversible de l'île, au profit d'opérateurs extérieurs, pour la transformer en parc de loisirs : il ne faut pas perdre de vue que toutes les propositions d'actions sont partie intégrante d'un projet global cohérent entièrement conçu dans le but de créer une vaste entreprise vendant « L'exception Belle-Île », gérée pour l'essentiel par des opérateurs extérieurs qui prendront en mains le tourisme devenu le seul moteur de l'économie de l'île, en s'assurant le contrôle de l'Office de Tourisme (association loi 1901) grâce à de nouvelles dispositions créées par de nouveaux statuts.

On peut imaginer que **les entreprises et personnels locaux** devront plier devant les exigences des opérateurs extérieurs – groupes puissants - **et qu'ils résisteront difficilement à la concurrence.**

Il est probable que la main-d'œuvre sera surtout extérieure à l'île (entreprises et saisonniers venant parfois de très loin - voir ce qui se passe dans toutes les grandes structures touristiques).

Ces opérateurs extérieurs auront vite fait de supplanter, par leur professionnalisme et leurs méthodes de gestion, les acteurs locaux du tourisme qui, rappelons-le, globalement, **ne se plaignent pas.** Une partie d'entre eux seront rapidement mis hors course devant la concurrence des « plus puissants » et les exigences de perfection du projet touristique.

Et les Bellilois, considérés comme figés dans leur crispation identitaire et leur envie de goûter un peu de détente hors saison, seront devenus quantité négligeable. Car le projet repose sur **la mise au pas de la population et des acteurs locaux, les résidents secondaires étant considérés de façon négative** dans la mesure où ils ne constituent pas la clientèle des investisseurs extérieurs, alors qu'ils participent de façon large et variée à l'économie locale.

Les investissements prévisibles - considérables - seront payés par les collectivités, mais ils profiteront à d'autres.... La collectivité assurera l'accueil des visiteurs et l'entretien des équipements -qui doivent demeurer parfaits, *qualité* et *prix* obligent - au profit des exploitants extérieurs.

Il est intéressant de faire l'addition des coûts annoncés dans le projet – rien que pour les études avant toute réalisation concrète...

De plus ce projet inclut **une logique de développement exponentiel** qui obligera à faire toujours plus dans le domaine des transports et de l'accueil.

Il faut se demander si **la réforme de l'OT, présentée comme préalable** « immédiat », en ouvrant grandes les portes, ne constitue pas le premier geste qui nous met un doigt dans un engrenage.